

**OBJET INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXPLOITATION
D'UN ELEVAGE DE POULES A DOS D'ANE**

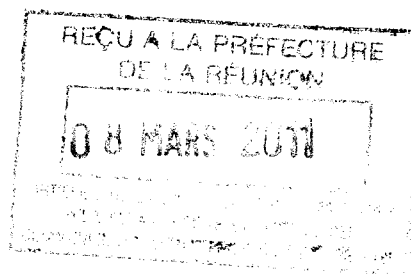
En application du Code de l'Environnement (titre 1er, livre V), s'agissant plus particulièrement de la réglementation relative aux installations classées, une enquête publique se déroule, du 14 février au 14 mars, préalable à l'exploitation d'un élevage de poules reproductrices sur la Commune de la Possession, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation.

Cette exploitation se situant à Dos d'Ane, en limite du territoire de Saint-Denis, notre collectivité est également concernée par cette enquête publique et l'avis du Conseil Municipal est sollicité (article 9 de l'arrêté préfectoral n°08/2011/SP/SAINT-PAUL du 18 janvier 2011).

Différentes directions ont donc été invitées à émettre un avis sur ce projet : Aménagement/ Projets Urbains, Environnement, Services Techniques et Adjointe des Services à la Population et de Proximité (Coordination des Mairies Annexes, Mairie Annexe Montagne 15ème).

Prenant en compte le résultat de ces consultations, je vous propose, en conséquence, de donner un avis favorable au projet, avec réserve portant sur les éventuelles nuisances.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXPLOITATION
D'UN ELEVAGE DE POULES A DOS D'ANE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les dispositions du titre 1er du livre V relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 08/2011/SP/SAINT PAUL du 18 janvier 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/1-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve exprimée par l'opposition en AG/ EM ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Donne un avis favorable au projet d'exploitation d'un élevage de poules reproductrices à Dos d'Ane (Commune de la Possession), sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 7 MAR. 2011



LE MAIRE


Robert ANNETTE